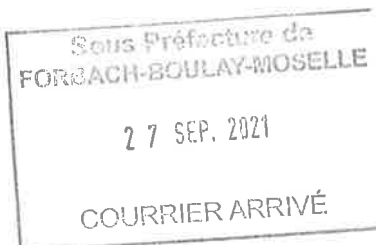




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH, Hubert BOURING.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BUR.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

18. FILIERES

OBJET : PRESTATION OBLIGATOIRE DE FOURNITURE ET DE DISTRIBUTION DES SACS / CAS DES SACS JAUNES TRANSPARENTS POUR LA COLLECTE SELECTIVE

Le Comité Syndical,

EXPOSE que dans une volonté d'instaurer une collecte de biodéchets sur son territoire en vue d'alimenter Méthavalor, le centre de valorisation par méthanisation de Morsbach, le Sydème a déployé

à partir de 2006 une collecte simultanément de trois flux en porte à porte à l'aide de sacs à bretelles de couleur fermés à double nœud :

- un sac orange dédié aux recyclables secs hors verre,
- un sac vert pour les biodéchets,
- un sac bleu pour les résiduels.

Depuis la généralisation de ce dispositif appelé Multiflux, la fourniture et la distribution des sacs Multiflux aux ménages sont des compétences obligatoires du Syndicat.

Dans une volonté de maîtrise de l'approvisionnement des sacs et de maîtrise des coûts, le Sydeme s'est doté de sa propre unité de confection de sacs. L'unité a été mise en service en 2014 et est située sur le site de Behren les Forbach.

D'une part,

La loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGEC) fixe des orientations nationales pour une harmonisation des consignes de tri et du code couleur pour les déchets (vert pour le verre, jaune pour la collecte sélective et bleu pour les papiers) au 31 décembre 2022,

Aussi, afin de continuer à pouvoir bénéficier des soutiens des éco-organismes et des subventions de l'ADEME, le Sydeme souhaite s'engager à respecter le code couleur national, ce qui implique une réflexion globale sur le dispositif Multiflux en place tout en intégrant la problématique de l'unité de confections de sacs.

D'autre part,

Conformément aux statuts du syndicat, le Sydeme est compétent pour le traitement des recyclables. Aussi, le 16 décembre 2020, le Sydeme a délibéré sur sa volonté à intégrer les extensions de consignes plastiques (films, pots et barquettes plastiques) au 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble de son territoire. De ce fait, le Sydeme a déposé un dossier à l'appel à candidature de Citéo, l'éco-organisme en charge des papiers et des emballages. Le Sydeme a été informé en date du 04 août 2021 de sa sélection.

En parallèle, Citéo a mis en place des mesures d'accompagnement à l'extension des consignes de tri via des appels à projets pour le déploiement de nouvelles collectes de proximité. Tous les adhérents du Sydeme ont déposé un dossier de candidature à la phase 4 de ces appels à projet Citéo. Dans les dossiers de candidature des adhérents du Sydeme, des modifications des schémas de collecte sont ainsi envisagées ; à savoir la collecte des fibreux (papiers/cartonnettes) et/ou des légers (briques, métaux et plastiques) en apport volontaire au 1^{er} janvier 2022.

Une dernière phase de candidatures, la phase 5, est prévue à partir d'octobre 2021 pour les mesures d'accompagnement à l'extension des consignes de tri par Citéo. Les adhérents du Sydeme pourront y candidater pour la mise en place de nouvelles collectes de proximité et/ou renforcer le(s) parc(s) de bornes déjà existant(s).

Le déploiement de la collecte sélective 100% en apport volontaire (légers + fibreux) et le cas échéant, le déploiement d'une collecte dédiée en porte à porte pour les recyclables pour certains adhérents dès 2022 vont entraîner la suppression des sacs orange sur les territoires concernés. La production de l'unité de confection de sacs devrait donc baisser avec une production moins importante de sacs orange.

PRECISE que l'unité de confection de sacs dispose des capacités techniques à produire des sacs transparents de couleur jaune à bretelles,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

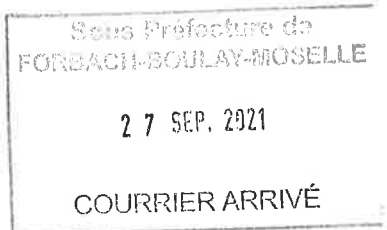
Décident

- De maintenir la fourniture et la distribution des sacs aux ménages comme prestations obligatoires,
- De se conformer au code couleur national des déchets dans les délais impartis par la loi AGECE,
- De fournir et de distribuer les sacs jaunes transparents en lieu et place des sacs orange pour les intercommunalités mettant en place une collecte sélective séparée en porte à porte via des sacs déposés au sol ;
- D'acter les caractéristiques techniques suivantes des sacs jaunes transparents :
 - Maintien d'un système de fermeture à bretelles pour ne pas à avoir à modifier l'outil de découpe,
 - Epaisseur de 25 microns (épaisseur minimale d'extrusion actuellement possible)
 - Maintien d'une impression en continu,
 - Maintien d'un cliché d'impression commun à l'ensemble des adhérents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 27 SEP. 2021
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 27 SEP. 2021

